
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du postulat
de M. Julien WICKI du 6 février 2020**

Violences faites aux femmes : ça suffit !

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 août 2020.

Elle était composée de Mesdames et Monsieur Joëlle BETTEX, Cinzia GALLI RATANO, Anne-Louise GILLIÉRON, Tatiana LOUP, Léa ROMANENS, Julien WICKI et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale, M. Pascal PITTET, Chef de service de la sécurité PNV, de Mme Marylaure GARCIA, Responsable Observation Sécurité et Partenariats et de M. Julien CROT, Responsable RH. Nous les remercions pour leurs très précieux renseignements et leur disponibilité.

Présentation du postulat :

M. Julien WICKI nous fait un bref résumé de son postulat par lequel il demande d'étudier l'établissement d'un plan d'action contre les violences faites aux femmes. Ces violences prennent différentes formes et leurs réponses nécessitent donc de mobiliser différents services (Police, RH, Urbanisme, Jeunesse et cohésion sociale). Lutter contre ces formes de violence est primordial, non seulement pour les femmes elles-mêmes, mais aussi pour la société dans son ensemble.

Explications de la Municipalité et réponses aux commissaires :

Mme Marylaure GARCIA et M. Pascal PITTET dressent un état des lieux de l'action de la police sur la question de la violence domestique :

1) Formation des policiers :

Lors de leur formation à Savatan, les agentes et agents sont formés pour intervenir lors de violences domestiques. Ils doivent respecter en tous points les directives de la police judiciaire et la LOVD (Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique) du 1^{er} novembre 2018.

La nouvelle procédure mobilise les agents de terrain de la PNV, mais aussi la hiérarchie de la police cantonale vaudoise.

2) Prise en charge :

La LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) et les eHnv sont les premiers recours de soutien aux victimes. Cependant, il n'existe pas de structures d'hébergement sur le territoire communal, ni dans le Nord vaudois.

3) Personnel communal :

M. CROT nous fait part de ce qui est mis en place au niveau des RH pour le personnel communal et les cadres.

Le rôle de l'employeur est très important pour aborder les problématiques et répondre aux questions. Les RH ont mis en place plusieurs possibilités pour le personnel afin d'être entendu, notamment via

un organisme externe mandaté par la Municipalité auquel les collaboratrices et collaborateurs peuvent avoir accès en toute confidentialité.

Cet organisme prend en charge des informations sur le mobbing, la discrimination, le sexisme et le harcèlement sexuel.

Ce service est bien utilisé et rend un rapport à la Municipalité, qui intervient immédiatement si elle le juge nécessaire, elle peut aller jusqu'à un dépôt de plainte vis-à-vis d'un collaborateur.

Les cadres ont pour mission de détecter les problèmes qui peuvent se produire dans leurs services, ils peuvent également être conseillés par l'organisme en question car ils se retrouvent parfois démunis face à certaines situations pour lesquelles une formation complémentaire pourrait être la bienvenue.

Discussion au sein de la commission :

La PNV semble bien outillée pour intervenir lorsqu'il y a suspicion de violence domestique. De plus, la présence d'une antenne de la LAVI et de l'Unité de médecine des violences (UMV) à Yverdon-les-Bains permet une prise en charge immédiate de qualité des victimes.

Cependant, les commissaires ont identifié plusieurs pistes qui permettraient de mieux accompagner ces victimes, notamment par la création d'un lieu qui pourrait accueillir les femmes victimes de violence et les héberger, ainsi que leurs enfants. En effet, le fait d'être hébergées à Lausanne peut manifestement décourager certaines femmes de déposer plainte. Lors de la discussion, plusieurs membres se sont étonnés de l'absence d'une politique de prévention auprès des jeunes qui pourrait, notamment, être portée par le JECOS. La discussion a également porté sur les liens avec les associations actives dans notre région dans des thèmes proches de ceux développés dans le postulat. Elles peuvent être de bons relais informels, même si leurs activités sont plus larges. Leur mise en réseau sous le pilotage, par exemple, du JECOS pourrait renforcer le maillage de soutien aux victimes de violence.

La thématique du harcèlement de rue a également été abordée car de plus en plus de villes se saisissent de cette thématique et elle pourrait également l'être par Yverdon-les-Bains, notamment par l'Observatoire de la sécurité. Enfin, une politique spécifique concernant la vie nocturne pourrait être développée.

Conclusions :

Les travaux de la commission ont démontré que les pistes suivantes mériteraient d'être explorées par la Municipalité : le développement d'une politique de prévention, l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violence (ex. : Maison de la Femme), d'améliorer la formation des cadres sur les questions de sexisme et de harcèlement, un monitoring du harcèlement de rue ainsi que développer des réponses spécifiques concernant la vie nocturne. Elle invite la Municipalité à explorer ces pistes.

C'est à l'unanimité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération ce postulat et le renvoyer à la Municipalité.

Mireille BANDERET, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 4 septembre 2020

Annexe : PO20.01PO

Postulat

Violences faites aux femmes : ça suffit !

Comme le rappelait le récent communiqué de la Municipalité, la violence domestique est, au niveau mondial, la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans, plus importante que le cancer, la malaria ou encore les accidents de la route. Mais en Suisse aussi la violence domestique tue : on estime qu'une femme meurt toutes les deux semaines sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Et ce n'est pas la seule violence à laquelle les femmes sont confrontées : au travail, dans la rue, le harcèlement sous toutes ses formes est un poison et concerne une part importante des femmes : en 2016, 72% des jeunes Lausannoises disaient avoir déjà été harcelées au moins une fois dans la rue lors des douze derniers mois. Quant à l'actualité récente dans notre ville, elle a démontré qu'aujourd'hui encore une femme peut se faire agresser en pleine journée. Quant aux témoignages publiés par les militantes féministes du Nord vaudois il y a quelques jours, ils font froid dans le dos.

Le 25 novembre, des milliers de femmes, mais aussi d'hommes solidaires, se sont mobilisé-e-s dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En Suisse, les actions ont essaimé un peu partout et jusqu'à Yverdon-les-Bains. La Municipalité a fait un geste symbolique fort en répondant positivement à l'invitation du Zonta club de rejoindre la campagne onusienne « Orange your World » et en illuminant le château en orange pendant une semaine.

Il est temps, maintenant, de renforcer la puissance du symbole par des actes supplémentaires. Les leviers d'action, au niveau communal, sont nombreux : il y a par exemple la voie de la formation, que ce soit celle de la police Nord Vaudois sur la manière d'intervenir en cas de violence domestique ou celle du personnel communal sur les questions de harcèlement et de sexisme. Il y a la voie de l'exemplarité en prenant des mesures supplémentaires pour mieux protéger les employées de notre administration victimes de harcèlement sur leur lieu de travail. Il y a aussi des campagnes de prévention qui peuvent être mises en place à l'intention des habitant-e-s, jeunes et moins jeunes, de notre commune. Il est également possible de renforcer le soutien aux associations actives dans la défense des femmes victimes de violences. Le conseil communal a déjà montré la voie en acceptant le postulat de Mme Ribeaud Eddahbi sur les « marches exploratoires ». Il s'agit de faire un pas de plus tout en laissant la latitude à la Municipalité de visibiliser ce qu'elle fait déjà et de fixer ses propres priorités en la matière.

C'est pourquoi, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier l'établissement d'un plan d'action contre les violences faites aux femmes. Ce plan d'action permettrait d'identifier des mesures concrètes qui sont peut-être déjà prises ou qui pourraient l'être dans les domaines que la Municipalité estimerait les meilleurs pour lutter contre ce fléau qui n'a plus sa place au XXI^e siècle et dont l'éradication profiterait non seulement aux femmes mais à la société dans son ensemble.